

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Préserver l'emploi industriel et soutenir les exportations vaudoises face aux taxes douanières américaines (25_INT_106)

Rappel de l'intervention parlementaire

L'annonce par l'administration du président américain de l'instauration de taxes douanières sur les importations suisses constitue une menace directe pour l'économie vaudoise, et pour les emplois. Derrière cette décision protectionniste se trouvent des intérêts politiques américains qui ne doivent pas faire payer le prix aux travailleuses et travailleurs vaudois.

Notre canton s'appuie sur un tissu industriel et exportateur fort : de l'horlogerie aux machines-outils, de l'agroalimentaire à la viticulture, ces secteurs font vivre des milliers de salarié·e·s et participent à la vitalité de nos régions. Quand nos exportations sont attaquées, ce sont avant tout des emplois industriels qualifiés qui sont en danger. La soudaineté de la décision laisse de nombreuses entreprises sans solution alternative. Laisser nos PME et leurs salarié·e·s affronter seuls ces nouvelles barrières reviendrait à fragiliser le tissu social et économique du canton.

Les difficultés ne concernent pas seulement la hausse des tarifs douaniers. La complexité des règles américaines – notamment la définition de la « substantial transformation » pour déterminer l'origine d'un produit – place nos entreprises dans une insécurité juridique et administrative constante. Les grandes multinationales disposent de juristes et de spécialistes du commerce international pour naviguer dans ces obstacles. Mais les PME, qui forment l'ossature de notre économie et emploient la majorité des salarié·e·s, ne possèdent pas ces moyens. Elles se retrouvent en première ligne, sans ressources pour se défendre, alors même qu'elles jouent un rôle central dans la création d'emplois industriels et dans la vitalité de nos régions. Par ailleurs, la recherche de nouveaux débouchés – et donc la mobilisation de réseaux à l'international – est particulièrement complexe pour une petite structure qui ne dispose ni de l'appui logistique, ni des moyens financiers des grands groupes. Ces contraintes renforcent le risque que nos PME soient marginalisées sur les marchés mondiaux, ce qui se traduirait par des pertes d'emplois, une fragilisation de notre tissu industriel et, in fine, un affaiblissement de la cohésion sociale dans le canton.

Face à cela, le canton ne peut pas rester spectateur. Il a la responsabilité d'agir, en complément de la Confédération, pour accompagner les entreprises exportatrices et protéger l'emploi. Cela signifie renforcer le soutien public en matière de conseils, de mise en réseau avec les filières, mais aussi d'assistance juridique et stratégique. C'est un investissement pour maintenir des emplois qualifiés dans nos régions.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. *Le Conseil d'État a-t-il évalué l'impact des nouvelles taxes douanières américaines sur les filières exportatrices vaudoises, et notamment sur l'emploi industriel et les salarié·e·s concerné·e·s ?*
2. *Quels dispositifs cantonaux de soutien aux entreprises exportatrices existent actuellement, et dans quelle mesure bénéficient-ils effectivement aux PME et à leurs travailleuses et travailleurs ?*
3. *Comment le Conseil d'État coordonne-t-il son action avec la Confédération, notamment avec Switzerland Global Enterprise et les représentations économiques suisses à l'étranger ?*
4. *Le Conseil d'État entend-il renforcer ces dispositifs, notamment par un accompagnement spécifique aux PME industrielles qui n'ont pas les ressources internes pour gérer ces complexités réglementaires et juridiques ?*
5. *Le Conseil d'État prévoit-il de mettre à disposition un soutien spécifique pour aider les PME à affronter la complexité juridique des nouvelles règles américaines ?*
6. *Quelles mesures ciblées et urgentes pour les secteurs les plus touchés sont prévues afin de préserver l'emploi industriel, les revenus des salarié·e·s et la cohésion sociale de notre canton ?*

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'État souligne toute l'attention qu'il porte au nouveau contexte économique et à ce changement géopolitique majeur, qui constitue un choc pour notre économie ouverte et exportatrice. La décision américaine d'instaurer des taxes douanières sur les importations suisses touche directement le tissu industriel et les emplois du canton, suscitant des préoccupations légitimes parmi les entreprises vaudoises, ainsi que parmi les travailleuses et travailleurs qui en dépendent. Le Canton fait face à une épreuve qui mobilise sa résilience économique et sociale. Conscient des incertitudes que cette situation génère, le Conseil d'État réaffirme son attachement à la stabilité, à la compétitivité et à la vitalité de l'économie vaudoise.

À noter que certains éléments de réponses sont identiques à ceux figurant dans la réponse (25_REP_224) du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - *GloBE, droits de douanes et soutien aux entreprises vaudoises* (25_INT_115) traitant du même sujet.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'État a l'honneur de répondre comme suit aux questions soulevées par l'interpellant :

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il évalué l'impact des nouvelles taxes douanières américaines sur les filières exportatrices vaudoises, et notamment sur l'emploi industriel et les salarié·e·s concerné·e·s ?*

Le Conseil d'État n'a pas mené de telles évaluations ciblées à ce stade en raison du manque de recul. Il s'appuie toutefois sur diverses analyses macroéconomiques disponibles, en particulier l'étude publiée par la BCV le 22 octobre 2025, qui traite de l'effet des nouveaux droits de douane américains sur la Suisse et la Romandie.

En date du 7 avril 2025, la Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a réuni des associations économiques vaudoises ainsi que Swissmem pour une prise de température et assurer une coordination des actions. Suite à cette séance, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) a organisé, conjointement avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), un webinar pratique et stratégique afin d'accompagner les entreprises exportatrices face à la décision des autorités américaines d'imposer des droits de douane.

Afin d'identifier des tendances et orienter, le cas échéant, des réflexions sur les mesures de soutien à l'économie, le Conseil d'État, par l'intermédiaire du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (ci-après : SPEI) a – en parallèle – lancé un questionnaire à l'intention des entreprises vaudoises exportant vers les États-Unis. Ce questionnaire a été envoyé, en octobre 2025, aux bénéficiaires des dispositifs prévus par la loi sur l'appui au développement économique (LADE ; BLV 900.05), aux bénéficiaires du Fonds de soutien à l'industrie (FSI), ainsi qu'aux partenaires de la promotion économique pour partage auprès de leurs réseaux.

Conçu à des fins exclusivement informatives et sans prétention d'exhaustivité, ce document de travail interne visait à fournir des éléments d'appréciation destinés à nourrir la réflexion stratégique conduite conjointement par le SPEI, Innovaud et les représentants régionaux de l'économie, afin de suivre l'évolution de la situation et d'anticiper les besoins des acteurs économiques. Les réponses, majoritairement issues d'entreprises actives dans l'industrie de précision, ont été recueillies au moyen d'un questionnaire anonyme et basé sur le volontariat. Celles-ci mettent en évidence un impact conséquent des tarifs douaniers sur les sociétés vaudoises, découlant principalement d'un climat d'incertitude généralisé. À ce stade, pour la majorité du panel, une baisse du chiffre d'affaires est anticipée. Afin d'y faire face, les mesures d'adaptation les plus fréquemment envisagées concernent la diversification vers de nouveaux marchés, la renégociation des conditions commerciales avec les clients ou les distributeurs, ainsi que, dans certains cas, la relocalisation partielle de certaines activités. Les entreprises ayant participé à l'enquête expriment en outre une attente en matière de soutien financier et d'accompagnement.

2. Quels dispositifs cantonaux de soutien aux entreprises exportatrices existent actuellement, et dans quelle mesure bénéficient-ils effectivement aux PME et à leurs travailleuses et travailleurs ?

Le SPEI, en collaboration avec son réseau de partenaires, met à disposition différents soutiens pour les sociétés vaudoises confrontées à des difficultés liées aux tarifs douaniers et à la situation géopolitique internationale.

Tout d'abord, le Fonds de soutien à l'industrie (FSI), réactivé début 2025, peut être sollicité en cas de recul avéré et démontré de la marche des affaires lié à un facteur géopolitique ou une conjoncture défavorable pénalisant le secteur. Ce dispositif vise à renforcer la compétitivité de l'industrie vaudoise, à préserver durablement les investissements dans l'outil de production ainsi que les emplois et les savoir-faire locaux. Doté d'une enveloppe de 23 millions de francs, celui-ci a permis, depuis le mois de mars 2025, de soutenir une cinquantaine de projets, pour un montant total de près de 4 millions de francs. Ces projets concernent principalement la modernisation de l'outil de production (machines et équipements), le renforcement de l'innovation (R&D, nouveaux produits), le développement de nouveaux marchés, ainsi que la gestion des ressources humaines (recrutement, formation et perfectionnement).

Par ailleurs, au titre de la LADE, le SPEI encourage la diversification et l'exploration de nouveaux marchés, qui peuvent représenter une stratégie face aux contraintes douanières américaines. A cette fin, plusieurs soutiens sont proposés :

- une aide financière pour la participation à des salons professionnels et conventions d'affaires, destinée à accroître la visibilité internationale des PME vaudoises et à favoriser la mise en relation avec de nouveaux partenaires commerciaux ;
- une aide financière pour la réalisation de mandats ciblés de développement des marchés, notamment en dehors de l'Europe.

Le Conseil d'État, par l'intermédiaire du SPEI, suit attentivement l'évolution de la conjoncture et reste à l'écoute du terrain, afin d'adapter en continu ses instruments de soutien aux besoins des entreprises vaudoises et à la préservation de l'emploi dans le canton.

3. Comment le Conseil d'État coordonne-t-il son action avec la Confédération, notamment avec Switzerland Global Enterprise et les représentations économiques suisses à l'étranger ?

Le Conseil d'État vaudois, par le biais du DEIEP et du SPEI, veille à assurer une articulation étroite et efficiente entre les dispositifs cantonaux et fédéraux en matière de promotion économique. À ce titre, il coordonne ses actions avec la Confédération, Switzerland Global Enterprise (S-GE), ainsi qu'avec les représentations économiques suisses à l'étranger (Swiss Business Hubs).

S-GE agit sous mandat de la Confédération (via le Secrétariat d'État à l'économie, ci-après : SECO) et des cantons, en tant qu'organisme chargé de promouvoir les exportations et l'internationalisation des entreprises suisses. S-GE soutient notamment les PME suisses dans leurs activités internationales à travers des conseils, des événements d'information et l'organisation de missions économiques à l'étranger, ainsi que les entreprises étrangères innovantes dans leur établissement en Suisse.

Dans la pratique, lorsque des opportunités d'implantation ou de développement à l'international sont identifiées, une coordination active est établie entre S-GE et les acteurs cantonaux, au premier rang desquels figurent le SPEI et Innovaud. Cette coopération permet d'assurer un accompagnement complet aux entreprises, depuis l'identification des marchés cibles jusqu'au suivi post-implantation.

Par ailleurs, le SPEI assure le relai des informations qui émanent de la Confédération et des organismes fédéraux concernés auprès des entreprises vaudoises, notamment par l'intermédiaire du réseau de coachs d'Innovaud. Il en va de même pour les actions d'Innosuisse.

Quatre illustrations récentes témoignent de l'effectivité de cette collaboration interinstitutionnelle :

- Premièrement, l'ensemble du Conseil d'État a rencontré, le 4 juin 2025, des représentants du SECO ainsi que de la *Swiss-American Chamber of Commerce*, en plus d'une septantaine de dirigeants des plus grandes entreprises vaudoises. Consacrée aux répercussions du contexte géopolitique international sur l'économie suisse et vaudoise, cette rencontre a permis d'aborder les enjeux actuels et futurs pour les entreprises du canton. Elle témoigne de la volonté partagée de renforcer le dialogue stratégique et la coordination entre les niveaux cantonal et fédéral afin

de consolider le positionnement international du Canton de Vaud et la compétitivité de son tissu économique.

- Deuxièmement, la mission économique menée par la Cheffe du DEIEP en Chine, en juin 2025, a été organisée par Innovaud et le SPEI, SinOptic, les Swiss Centers, en collaboration avec le Centre Patronal et la CVCI. Cette mission a permis aux 19 entreprises participantes de créer des synergies avec des partenaires et sociétés chinoises, de tisser des liens avec les acteurs étatiques pertinents ainsi que de favoriser l'internationalisation de leurs entreprises.
- Troisièmement, la mission économique conduite en Inde début octobre 2025, intervenue moins d'une semaine après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec l'Inde, a été organisée en étroite collaboration avec S-GE, les Swiss Business Hubs et Swissnex. Une délégation d'une vingtaine d'entreprises vaudoises s'est rendue sur place afin d'évaluer le potentiel et les défis d'un marché à la fois stratégique et fortement convoité, désormais davantage accessible pour les entreprises suisses et vaudoises en particulier. Un webinaire destiné à communiquer les enseignements de cette mission aux PME a été organisé courant novembre 2025 en partenariat avec *Le Temps*.
- Quatrièmement, le voyage effectué la première semaine de novembre 2025 par la Cheffe du DEIEP aux États-Unis, dans le cadre des activités de l'Association parlementaire Suisse–USA et en sa qualité de présidente du Greater Geneva Bern area (GGBa), s'est déroulé avec le soutien du DFAE et de l'Ambassade de Suisse à Washington. À Washington D.C., la délégation a rencontré plusieurs membres influents du Congrès, de l'administration américaine et de la Chambre de commerce américaine pour évoquer les nouveaux tarifs douaniers, l'application du taux d'imposition minimal de l'OCDE de 15% (« Pilier II ») ainsi que les offsets (ou affaires compensatoires) liés à l'arrivée à Payerne des avions de chasse F-35 de l'avionneur américain Lockheed Martin, en rappelant l'importance d'un cadre prévisible pour les entreprises exportatrices et d'une répartition équilibrée des retombées industrielles entre les régions suisses. La suite du voyage, en Caroline du Nord, a permis d'approfondir les contacts économiques, académiques et technologiques avec une région dynamique dans l'innovation, offrant des perspectives utiles pour les entreprises et acteurs vaudois engagés à l'international.

4. *Le Conseil d'État entend-il renforcer ces dispositifs, notamment par un accompagnement spécifique aux PME industrielles qui n'ont pas les ressources internes pour gérer ces complexités réglementaires et juridiques ?*

Le Conseil d'État attache une grande importance au soutien des PME industrielles confrontées à la complexité croissante des contextes réglementaires et juridiques. À ce titre, il veille à maintenir et à renforcer les mesures d'accompagnement apportées, notamment par l'intermédiaire du SPEI. Ce dernier met à disposition des entreprises vaudoises divers dispositifs favorisant la commercialisation et l'internationalisation de leurs activités. Ainsi, une aide financière peut être octroyée en vue de la réalisation d'études de marché, permettant notamment l'examen des aspects juridiques et réglementaires inhérents à l'accès à de nouveaux marchés. Outre ce soutien direct, le Conseil d'État souligne l'importance des actions collectives de sensibilisation et de formation.

À cet égard le SPEI veille à valoriser et diffuser les prestations disponibles par le biais de ses canaux de communication destinés aux entreprises. Il oriente notamment les PME vers S-GE, qui offre un accompagnement complet en matière de conseil à l'exportation afin de soutenir les entreprises suisses dans leurs activités internationales. S-GE met à disposition des outils numériques en libre accès pour optimiser la réussite à l'export et relever les défis des marchés cibles, ainsi qu'un large éventail d'événements et de webinaires destinés à renforcer l'expertise export. Le service ExportHelp constitue, à ce titre, le premier point de contact des entreprises pour toute question relative aux formalités d'exportation et aux exigences du commerce international.

S'ajoutent à cela, les Petits Déj' des PME et start-up vaudoises, organisés par le SPEI en partenariat avec les acteurs de la promotion économique vaudoise, qui visent à diffuser des bonnes pratiques et informations relatives aux thématiques entrepreneuriales majeures, à valoriser les témoignages d'entreprises ayant fait face à des enjeux similaires, à faciliter l'accès à des spécialistes reconnus dans des domaines diversifiés, dont le juridique et l'international, et à encourager le partage d'expériences et le networking.

Deux de ces rencontres ont notamment abordé les thématiques « Amérique, Asie : vers quel marché se tourner dans un contexte géopolitique mouvementé ? » en avril 2025, et « Franchir les barrières

commerciales : résilience et innovation des PME et start-ups face aux nouveaux obstacles internationaux », en novembre 2025, en présence de S-GE.

Par ces différentes mesures, et dans le souci de répondre au mieux aux besoins spécifiques des PME industrielles, le Conseil d'État entend poursuivre son engagement en faveur de l'accompagnement, de la formation et du renforcement des capacités d'adaptation des entreprises du canton, tout en assurant leur ouverture vers de nouvelles opportunités de marché.

5. Le Conseil d'État prévoit-il de mettre à disposition un soutien spécifique pour aider les PME à affronter la complexité juridique des nouvelles règles américaines ?

Le Conseil d'État entend valoriser et renforcer les instruments existants, plutôt que de créer un mécanisme additionnel centré sur une zone géographique ou une réglementation particulière. Les outils et mesures actuellement en vigueur, gérés par le SPEI, permettent d'ores et déjà d'apporter un soutien financier aux entreprises confrontées aux évolutions internationales. A noter que les critères d'éligibilité des dispositifs de soutien financier du SPEI (LADE et FSI) n'ont pas nécessité de modification ni d'élargissement, leur cadre s'avérant suffisant pour répondre à la diversité des besoins exprimés par les PME. L'approche adoptée demeure globale et transversale, afin de prendre en compte les multiples enjeux liés à l'accès aux marchés internationaux et d'assurer un accompagnement cohérent des entreprises vaudoises dans leur développement à l'étranger.

En outre, l'offre de prestations de SG-E, dont la mission est focalisée sur le soutien à l'export, permet de répondre aux besoins des PME en matière de conseils et d'accompagnement sur les marchés internationaux.

6. Quelles mesures ciblées et urgentes pour les secteurs les plus touchés sont prévues afin de préserver l'emploi industriel, les revenus des salarié·e·s et la cohésion sociale de notre canton ?

Afin de soutenir les secteurs industriels les plus touchés par le ralentissement conjoncturel, le Conseil d'État s'inscrit dans la continuité des décisions du Conseil fédéral, notamment celle du 8 octobre 2025, qui prolonge à 24 mois la durée maximale de perception des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2025, cette extension constitue un dispositif essentiel pour prévenir les licenciements en phase de recul temporaire d'activité, permettre le maintien des compétences-clés au sein des entreprises et préserver la cohésion sociale dans les zones à forte concentration industrielle du canton.

De plus, avant même la mise en place de l'actuelle politique en matière de tarifs douaniers par l'administration américaine et face à la conjoncture mondiale complexe ainsi qu'un ralentissement marqué de l'économie, le Conseil d'État a activé plusieurs mesures en décembre 2024. Ces mesures visent à préserver les emplois dans le secteur industriel et à soutenir la compétitivité des entreprises vaudoises, notamment en anticipant et en favorisant la transition vers une industrie durable.

- Dans le cadre de ce plan d'action, le Conseil d'État a réactivé le Fonds de soutien à l'industrie (FSI), dispositif visant à soutenir les entreprises faisant face à un ralentissement avéré de l'activité en lien avec la conjoncture mondiale. Le FSI permet de financer des projets d'investissement et d'innovation favorisant la compétitivité des entreprises, la sauvegarde des emplois qualifiés et le maintien des savoir-faire qui constituent la base du tissu productif cantonal.
- Par ailleurs, un dispositif du Fonds de soutien à l'économie durable (FSED) a été déployé pour accompagner les PME industrielles dans l'adaptation aux exigences réglementaires, technologiques et environnementales croissantes. Cette mesure d'aide permet notamment de financer les feuilles de route de décarbonation ainsi que des investissements favorisant la modernisation des outils de production et la réduction de l'empreinte carbone des activités industrielles.

Le programme iNNdustry d'Innovaud complète cet arsenal de soutien. Conçu pour répondre aux besoins spécifiques du tissu productif vaudois, il constitue un dispositif d'accompagnement structurant destiné aux PME industrielles, qu'elles soient actives dans la production, la sous-traitance ou la transformation. Son action vise à renforcer la capacité d'innovation et d'adaptation des entreprises, notamment par l'optimisation de leurs processus, la digitalisation de leurs lignes de production, l'amélioration de leur performance énergétique ainsi que l'adoption de nouvelles technologies. Au-delà de ces soutiens, iNNdustry facilite l'accès aux prestations existantes en matière de développement technologique, de certification, de protection de la propriété intellectuelle ou encore de formation du

personnel technique. Il encourage également l'émergence de collaborations entre les entreprises et les milieux académiques, tout en renforçant la mise en réseau au sein de l'écosystème industriel vaudois. Enfin, le programme assure une orientation proactive des entreprises vers les dispositifs cantonaux, fédéraux et privés de financement et d'appui opérationnel, en particulier dans le contexte actuel, où une diversification des débouchés et une montée en compétences apparaissent essentielles pour préserver les emplois qualifiés et la vitalité des régions industrielles du canton.

Ces mesures convergentes témoignent de la volonté du Conseil d'État d'apporter une réponse coordonnée et durable aux difficultés rencontrées par les secteurs les plus exposés aux aléas internationaux. Elles contribuent ainsi à préserver l'emploi industriel, la sécurité économique des salariés et la cohésion sociale qui fonde la prospérité du Canton de Vaud.

La Suisse et le Liechtenstein ont conclu avec les États-Unis une déclaration d'intention juridiquement non contraignante. Sur cette base, les États-Unis abaisseront à 15% les droits de douane additionnels appliqués aux importations en provenance de Suisse.

Les États-Unis ont annoncé le 14 novembre 2025 la réduction à 15% au maximum de la surtaxe spécifique à la Suisse. La déclaration d'intention passée avec les États-Unis à l'issue d'intenses discussions se fonde sur le mandat de négociation adopté le 28 mai et l'offre que le Conseil fédéral a annoncée le 4 août 2025, laquelle vise à réduire le déficit commercial bilatéral américain pour ce qui est des marchandises.

En application de la déclaration d'intention, la Suisse abaissera en même temps que les États-Unis ses droits de douane sur une palette de produits américains. Au-delà des produits industriels, cette réduction concerne le poisson et les fruits de mer ainsi qu'une sélection de produits agricoles non sensibles pour la Suisse. S'agissant d'autres produits d'exportation auxquels les États-Unis attachent une importance particulière, les parties ont convenu d'une solution qui respecte les intérêts de la politique agricole suisse. La Suisse accordera ainsi aux États-Unis des contingents tarifaires bilatéraux en franchise douanière pour une sélection de produits américains : 500 tonnes pour la viande de bœuf, 1000 tonnes pour la viande de bison et 1500 tonnes pour la viande de volaille. L'entrée en vigueur de ces concessions sera coordonnée avec les États-Unis afin de garantir un abaissement simultané des droits.

Par ailleurs, les entreprises suisses ont l'intention d'effectuer 200 milliards de dollars d'investissements directs aux États-Unis d'ici à la fin de 2028. Ces investissements recouvrent aussi des éléments qui renforcent la formation professionnelle.

L'annonce de la réduction des droits de douane additionnels appliqués aux importations en provenance de Suisse stabilise les relations commerciales bilatérales. Bien que les droits de douane restent supérieurs au taux en vigueur avant la mise en place des surtaxes, en avril, leur abaissement devrait se traduire par des impulsions positives pour l'économie suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 novembre 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni